

Tournoi des Rois 2023 de Caissargues

Règlement Intérieur

Article 1 : Présentation

Le Caissargues Chess Club organise son tournoi rapide, le « Tournoi des Rois » le dimanche 8 janvier 2023 à la Salle BEDOS, 320 rue A. Daudet 30132 CAISSARGUES.

Le tournoi est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence A ou B de la Fédération Française des échecs en cours de validité ou possédant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

Le tournoi comporte 7 rondes.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu utilisées sont celles de la FIDE en vigueur le jour du tournoi.

L'annexe A des règles du jeu concernant la cadence rapide s'applique à l'exclusion de l'article A3. L'article A4 s'applique.

Les appariements se font au système suisse intégral (variante néerlandaise, forts-faibles, aucune protection de club ou de famille, pas de parties dirigées). Il seront réalisés informatiquement à l'aide du logiciel PAPI.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Pas d'inscription sur place, pointage et règlement uniquement.

Article 3 : Cadence et délai de forfait

La cadence est de 15min+10s par coup (cadence Fischer).

Le délai de forfait est de 15 minutes pour chaque ronde.

Article 4 : Horaires

Pointage entre 9h15 et 9h45.

Première ronde à 10h. Les retardataires commenceront le tournoi à la ronde 2.

Article 5 : Droits d'inscription

Adultes : 15€

Jeunes: 8€

La liste des prix figure en annexe avec affichage dans la salle du tournoi avant la fin de la 4^{ème} ronde.

Prix non cumulables. Les prix au classement général sont partagés au système Hort. Les prix par catégories sont attribués à la place après départage (voir article 6).

Article 6 : Classement et départages

Le classement s'effectue en fonction du nombre de point de parties obtenu (gain=1, nulle=½, perte = 0).

Le départage entre les ex-æquo est effectué d'abord par le *Buchholz tronqué*, puis le *Cumulatif* et enfin la *Performance*.

Article 7 : Comportement des joueurs

Chaque joueur doit avoir une attitude convenable. Il s'engage à respecter la Charte du joueur d'échecs (en Annexe).

On considérera qu'un joueur absent à une ronde sans en avoir notifié préalablement l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que la publication des prochains appariements

A l'issue de chaque partie, le vainqueur - ou le conducteur des blancs en cas de nullité – doit annoncer le résultat à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 8 : Droit à l'image

Tous les participants et parents de participants mineurs donnent autorisation à l'organisateur de publier des photos et vidéos réalisées lors de la manifestation.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre principal : Christo Dimitrov, Arbitre International.

Arbitre adjoint : Tristan Remille, Arbitre Fédéral Club.

Article 10 : Acceptation tacite du présent règlement

Tous les participants et spectateurs acceptent et s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre principal

L'Organisateur